

POLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Nos références : JPR/OP

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE
QUARTIER DE BEAUDESERT LE 22 FEVRIER 2006**

Ordre du jour :

- 1) Agenda 21
- 2) Restructuration des transports en commun
- 3) Questions diverses

Participants :

- Alain **ANZIANI**, Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville et de la citoyenneté
 - Gérard **CHAUSSET**, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement -Transports
 - Patrick **MADEC**, Chargé de Mission Agenda 21
 - Jean-Pierre **REDON**, Chargé des Conseils de quartiers
- 43 participants

Monsieur **ANZIANI** souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

1) AGENDA 21

Monsieur **ANZIANI** souhaite dire quelques mots sur l'Agenda 21 qui signifie agenda pour le 21^{ème} siècle et sur les questions qui se posent aujourd'hui. Comment allons nous vivre sur cette planète et dans quel état allons nous la laisser ? Il ajoute qu'à chaque fois que quelques chose se passe dans le monde comme à Tchernobyl par exemple, il y a des conséquences pour l'ensemble de la planète. Au niveau du climat , il indique que si rien n'est fait, il se produira un réchauffement de la planète , peut être un rafraîchissement pour notre région et que cela signifiera que des espèces végétales et animales disparaîtront.

Il ajoute que ces questions interpellent les villes et estime qu'elles doivent montrer l'exemple. Il indique que cela se traduira par un plan d'actions proposé dans l'Agenda 21.

Parmi ces actions il cite :

- l'application de normes de haute qualité environnementale dans la constructions des bâtiments publics .
- l'incitation à l'utilisation des transports en commun avec la mise en place d'un plan de déplacement des entreprises qui s'appliquera également aux employés communaux.

Il précise que les premiers effets dus aux tramway commencent à se faire sentir avec 50 000 véhicules par jour en moins sur Bordeaux et une baisse de pollution sur l'itinéraire du tramway. En ce qui concerne le quartier de Beaudésert, il précise qu'il est desservi par la 3^{ème} ligne de l'agglomération avec 2 millions de voyageurs par an et ajoute que cette ligne 50 sera maintenue afin de permettre notamment de rejoindre la station du tramway en Centre-Ville.

Il indique que le nombre de voyageurs transportés par le tramway est supérieur à celui transporté par l'ensemble du réseau de bus. Il propose que les personnes qui souhaiteraient participer au groupe de suivi du 8 mars se fassent connaître.

Un participant signale l'absence d'abri bus aux 2 arrêts de l'avenue des Marronniers.

Monsieur **CHAUSSET** prend note.

Monsieur **MARCHADIER** rappelle sa demande d'extension de la ligne 50 jusqu'au rond point.

Une **participante** indique que la CUB avait donné un avis favorable à condition de supprimer 12 trajets.

Monsieur **CHAUSSET** indique que cette demande sera présentée dans le cadre de la restructuration.

Monsieur **ANZIANI** confirme que cette demande est d'autant plus pertinente que les établissements DASSAULT ont formulé le souhait d'être mieux desservi.

Monsieur **MARCHADIER** remercie la Ville pour cette démarche qui montrerait l'intérêt porté aux personnes âgées du quartier.

Monsieur **CHAUSSET** précise que l'objectif de la Ville est de mettre en place un service public performant de grande qualité.

Monsieur **SIMONETTI** signale que la ligne 50 sert de dépannage au tramway.

Monsieur **CHAUSSET** indique que ces pannes devraient être de plus en plus rares.

Une **participante** signale l'incohérence du bus express et le retard fréquent sur la ligne 50.

Monsieur **CHAUSSET** indique que cela constituera une demande de la Ville dans le cadre de la restructuration et demande que tous les problèmes soient signalés aux services.

Monsieur **GERGEREAU** demande ce que devient l'APS et suggère que son surcoût serve plutôt à augmenter la fréquence des lignes.

Monsieur **ANZIANI** indique qu'il s'agissait d'une technologie nouvelle qui nécessitait une expérimentation et que sa fiabilité a beaucoup progressé. Il ajoute qu'à Mérignac, l'APS concernera 800 m sur 4,4 kms et que le surcoût est à moduler compte tenu des avantages présentés par cette technologie.

3) QUESTIONS DIVERSES :

Une habitante du nouveau village souhaiterait avoir des précisions sur le devenir du groupe scolaire car elle s'interroge si elle doit inscrire ses enfants dans cette école.

Monsieur **ANZIANI** souhaite apporter au préalable quelques précisions en indiquant que Beaudésert a bénéficié d'un effort financier important de la Ville depuis plusieurs années et que cet effort était nécessaire. Il ajoute que les investissements vont se poursuivre avec la réalisation d'un nouveau groupe scolaire. Il précise qu'un programmiste vient d'être désigné et que le quartier sera tenu informé de son avancement. Il demande aux habitants de maintenir leurs enfants dans le groupe scolaire en attendant cette réalisation.

Monsieur **GERGEREAU**, Directeur du groupe scolaire confirme et signale la difficulté d'accès au groupe scolaire. Il demande que les travaux soient achevés rapidement.

Il signale qu'une classe maternelle avec l'aide de la Mairie a été obtenue et propose que les habitants qui le souhaite viennent le rencontrer.

Monsieur **ANZIANI** aborde ensuite le problème des commerces en indiquant que Beaudésert doit devenir un vrai quartier et que pour cela il doit posséder les équipements de base.

Il indique qu'une étude avait été commandée à la Chambre de Commerce et que les conclusions ne sont pas très favorables . Il précise que le seuil de 2 000 habitants est en effet nécessaire pour qu'un commerce soit rentable. Il ajoute que si un candidat se manifestait, il pourrait compter sur l'aide de la Ville.

Monsieur **MARCHADIER** demande si un dépôt de pain ne pourrait pas être implanté sur le quartier.

Monsieur **ANZIANI** indique qu'il n'est pas défavorable mais à la condition qu'il soit utilisé par les habitants.

Une participante signale l'absence de trottoirs et d'éclairage public sur le tronçon de l'avenue des Marronniers compris entre l'école et la rocade.

Monsieur **ANZIANI** répond que ces travaux seront réalisés cet été.

Monsieur **SIMONETTI** signale la vétusté du Centre social.

Monsieur **ANZIANI** rappelle que cette opération sera proposée dans le cadre du prochain mandat.

Une habitante de la rue Rouget de l'Isle signale que sa rue n'est toujours pas équipée en eau potable et demande des précisions sur son aménagement.

Monsieur **ANZIANI** indique que cette voie est programmée sur 2006 et demande de s'assurer de son équipement en eau potable.

Madame **CASTERA** demande des précisions sur l'implantation du grand contournement de l'agglomération.

Monsieur **ANZIANI** indique qu'il s'agit d'un projet qui intéresse la CUB, la Région et le Département et il ajoute que son positionnement n'est pas encore arrêté.

Monsieur **CHAUSSET** précise que ce tracé fait débat actuellement et concernera Mérignac puisqu'un raccordement sur l'aéroport est envisagé.

Monsieur **ANZIANI** remercie les participants et clôt la réunion.